

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
« Tunis-Re » EXERCICE 2021**

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le vendredi 03 Juin 2022 à 10H00 mn à l'Hôtel « Marriott Tunis » Centre Urbain Nord Tunis.

L'ordre du Jour est comme suit :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021.
2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2021
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2021.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2021.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.
7. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration de Tunis Re (à l'exception du représentant des petits porteurs et des membres indépendants) pour les périodes 2022, 2023 & 2024.
8. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

Remarque :

- Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.
- Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.
- Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET De RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2021

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2021.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2021.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est approuvée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution est approuvée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2021 fait ressortir un bénéfice net de **16 723 879,370** Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le conseil d'administration comme suit :

RUBRIQUES	MONTANT
Resultat de l'exercice 2021	16 723 879,370
RESULTAT REPORTE 2020	23 189 665,044
SOUS TOTAL 1	39 913 544,414
RESERVE LEGALE	1 995 677,221
RESTE	37 917 867,193
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE 2021	611 994,000
DIVIDENDE 0,350 PAR ACTION	7 000 000,000
RESERVES GENERALES	1 000 000,000
FONDS SOCIAL	450 000,000
RESULTAT REPORTE 2021	28 855 873,193

L'assemblée Générale ordinaire fixe ainsi le montant du dividende à 0,350 dinars par titre à servir à partir du 16 Juin 2022 auprès des intermédiaires en bourse

Cette résolution est approuvée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7 000 dinars net le montant des jetons de présence de l'exercice 2021 pour chaque membre du Conseil d'Administration, et par membre des comités émanant du conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à

SIXEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat des membres du conseil d'administration à l'exception du représentant des petits porteurs et des deux membres indépendants vient à expiration après la clôture de l'exercice 2021, décide, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, de renouveler le mandat des Administrateurs de Tunis Re pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Liste des membres du conseil :

- Etat Tunisien (un siège)
- Banque Nationale Agricole « BNA (un siège)
- Assurance COMAR (un siège)
- Assurance « STAR » (un siège)
- Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE) (un siège)
- Société Tunisienne de Banque « STB » (un siège)
- BH Assurances (un siège)
- SIMPAR (un siège)
- Mr Slah Kanoun Actionnaire Privé (un siège)

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2024.

Cette résolution est approuvée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à